



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-122

Ottawa, le 27 septembre 2006

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 1^{er} novembre 2006.

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **Durham Radio Inc.**
Oshawa (Ontario)
2. **CJRN 710 Inc.**
Fort Erie et St. Catharines (Ontario)

1. Oshawa (Ontario) No. de demande 2006-1109-7

Demande présentée par **Durham Radio Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CKDO Oshawa (Ontario).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CKDO-FM-1 Oshawa en augmentant la puissance apparente rayonnée de 250 watts à une puissance apparente rayonnée moyenne de 665 watts (puissance apparente rayonnée maximum 2 000 watts/hauteur de l'antenne 86 mètres).

La titulaire indique que les changements proposés permettraient d'améliorer la réception de CKDO-FM-1 Oshawa, de maximiser l'utilisation de la fréquence 107,7 MHz (canal 299A) en parant l'interférence récurrente de la station américaine WLKK-FM Weathersfield (New York) et de poursuivre le redressement de CKDO, autant sur le plan financier que sur le plan de son acceptation par les auditeurs.

Le Conseil remarque qu'il y aurait un changement important au périmètre de rayonnement présentement autorisé de CKDO-FM-1 Oshawa.

Adresse de la titulaire :

1200, boulevard Airport
 Bureau 207
 Oshawa (Ontario)
 L1J 8P5
 Télécopieur : 905-571-1150
 Courriel : doug@kx96.fm

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

2. **Fort Erie et St. Catharines (Ontario)**
No. de demande 2006-1100-8

Demande présentée par **CJRN 710 Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CKEY-FM Fort Erie (Ontario).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en diminuant la puissance apparente rayonnée moyenne de 19 700 watts à 13 000 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en déplaçant l'émetteur (puissance apparente rayonnée maximale de 50 000 watts/hauteur de l'antenne 142,4 mètres).

Sujet à l'approbation des changements techniques susmentionnés, la titulaire propose également de modifier la licence de CKEY-FM Fort Erie en supprimant l'émetteur synchrone CKEY-FM-1 St. Catharines (Ontario).

La titulaire indique que les changements techniques proposés amélioreraient la réception de son signal dans les zones de dessertes autorisées présentement desservies par CKEY-FM Fort Erie et son émetteur synchrone CKEY-FM-1 St. Catharines et par conséquent élimineraient le besoin de l'utilisation de l'émetteur synchrone.

La titulaire indique que l'utilisation conjointe du site d'antenne pour ses stations CKEY-FM Fort Erie et CFLZ-FM Niagara Falls, ainsi que l'élimination de l'émetteur synchrone CKEY-FM-1 St. Catharines lui permettrait de réaliser une économie dans ses dépenses.

Le Conseil note que présentement Fort Erie fait partie du périmètre de rayonnement autorisé (PRA) 3mV/m de CKEY-FM Fort Erie et que St. Catharines fait partie du PRA 3mV/m de CKEY-FM-1 St. Catharines. La titulaire propose d'utiliser seulement qu'un émetteur pour desservir Fort Erie et St. Catharines par lequel St. Catharines ferait partie du PRA 3mV/m et Fort Erie ferait partie du PRA 0.5 mV/m de l'émetteur proposé.

La titulaire a confirmée qu'elle poursuivrait son engagement envers Fort Erie en gardant son orientation de programmation locale.

Le Conseil note que le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison des changements proposés aux paramètres techniques.

Adresse de la titulaire :

4668, avenue St. Clair
Niagara Falls (Ontario)
L2E 6X7
Télécopieur : 905-356-0644
Courriel : ddancy@niagara.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

1 novembre 2006

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>